

# La probation de la vocation

d tu arrives en communauté rempli du désir de suivre l'Évangile...

*Frère, sœur, quand tu arrives en communauté rempli du désir de suivre l'Évangile, tu connais encore peu de chose sur cette vie qui t'a attiré et que tu as choisie. Il te faut donc un temps de réflexion pour que mûrisse la vocation que tu as reçue.*

*Rempli de cet amour vrai qui ne se contente pas de dons partiels et passagers, tu t'engages par l'accueil liturgique à vivre, d'une manière stable dans la communauté, la vocation que tu as reçue, accueillie puis choisie. Tes actes et tes attitudes revêtent dès lors une visibilité communautaire.*

*Une fois que ta vocation aura été éprouvée au sein de la communauté, le moment sera venu pour toi, frère, sœur, de donner ta vie définitivement à Dieu, et de le faire devant l'Église. Dans la liturgie de la profession, après avoir invoqué le Saint-Esprit pour qu'il t'inspire une adhésion digne et solide, tu prononceras le "oui" total, irrévocable et libre à l'appel à vivre dans le célibat et dans la vie commune selon l'esprit de la Règle.*

*Ce "oui", tu le prononceras devant l'Église qui, dans l'Esprit, garantit et confirme ton charisme au Père, par le Christ qui est l'Amen éternel, le témoin fidèle et véridique.*

(Règle de Bose 9-11)

Le désir de vivre radicalement l'Évangile est l'unique motivation pour laquelle un nouveau venu est admis en communauté (cf. Règle de Bose 3): l'admission a lieu quand la demande est acceptée par le conseil des frères et des sœurs.

Pour celui qui manifeste le désir d'entrer en communauté, après une période de postulat, dont le temps et les modalités dépendent de l'histoire personnelle de chacun, commence le temps du noviciat (d'environ quatre ans); durant cette période le novice ou la novice sont placés sous la conduite du maître ou de la maîtresse des novices qui tentent d'aider la croissance humaine du novice et en même temps d'aider la communauté à opérer un discernement concernant sa vocation. La journée ordinaire de la vie d'un novice est divisée en deux parties: la matinée est consacrée à l'apprentissage ou à l'exercice d'une activité professionnelle, et l'après-midi aux études et à la formation. Au terme du noviciat a lieu l'accueil liturgique, qui marque déjà un engagement définitif et total de la part du novice à vivre dans le célibat et dans la communauté avec les frères et les sœurs qui l'ont accueilli. La profession monastique, qui intervient après au moins trois autres années, est une explicitation devant l'Église de la vocation reçue, accueillie puis choisie: dans la liturgie de la profession, la communauté et l'Église confirment le frère ou la sœur dans le charisme reçu, elles reconnaissent et accueillent sont ministère.

La formation des frères et des sœurs est particulièrement intense durant la période du noviciat, au cours de laquelle un cycle de quatre années d'études (bibliques, liturgiques, patristiques, monastiques, etc.) est suivi dans la communauté. Mais chaque cours est également ouvert à tous les autres frères et sœurs, ce qui souligne que la formation n'est jamais achevée; à cet égard, la communauté a réalisé tous les efforts possibles pour créer une assez bonne bibliothèque, qui compte désormais plus de cinquante mille volumes et presque deux cents périodiques. Elle a aussi établi un frère chargé de veiller sur les études et sur la formation.

## **Itinéraire d'initiation monastique**

- quelques mois pour prendre connaissance de la communauté
- postulat d'environ 6 mois
- noviciat d'environ 4 ans
- accueil liturgique dans la communauté
- probation d'environ 3 ans
- profession monastique définitive dans la communauté devant l'Église